

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
3 juin 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES (L.121-8, L.121-12)

- **Projet de Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan (SNCF Réseau)** : suite à la saisine par SNCF Réseau, et après délibération, la Commission nationale désigne Sofia ALIAMET et Pierre-Yves GUIHENEUF garants de la bonne information et participation du public sur la phase 1 uniquement, et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur cette même phase.

[Consulter la décision](#)

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E.S (L.121-17, L.121-19)

- **Abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire (préfecture du Pays de la Loire)** : la CNDP désigne Sylvie HAUDEBOURG garante de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de sécurisation de la Route Nationale n°5 (route de Cilaos) et mise en compatibilité du PLU de St-Louis de la Réunion (Région Réunion)** : la CNDP désigne Philippe MASTERNAK et Renée AUPETIT garants de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

- **Projet d'aménagement de la Route Nationale n°2 et mise en compatibilité du PLU de St-Benoit de la Réunion (Région Réunion)** : la CNDP désigne Dominique DE LAUZIERES et Bernard VITRY garants de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

- **Projet « Novasteam » d'unité de préparation et de chaufferie pour combustibles solides de récupération (CSR) sur le site industriel de Novacarb La Madeleine à Laneuveville-Devant-Nancy (Suez et ENGIE Solutions)** : la CNDP désigne Bernard CHRISTEN garant de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

- **Projet « IOTA » d'extension de capacité et de méthanisation des boues de la station d'épuration principale de la Communauté Urbaine de Caen la Mer Normandie** : la CNDP désigne Bruno BOUSSION garant de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin (Aéroport de Lille SAS)** : la CNDP désigne Laurent DEMOLINS garant de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

I. DEBATS PUBLICS

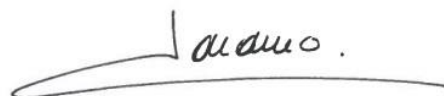
- **Projet de parc éolien en mer au large de la Normandie et son raccordement électrique (DGEC et RTE) :** la CNDP décide de la reprise du débat du 15 juin au 19 août 2020.
[Consulter la décision](#)

II. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (SNCF Réseau) :** suite à la demande de SNCF Réseau de poursuivre la concertation post-débat public, la CNDP désigne Ségolène CHARLES, en complément d'Alain RADUREAU, garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)
- **Projet « SACOI 3 » de renforcement de la ligne électrique Sardaigne – Corse – Italie (EDF – Terna) :** suite à la demande d'EDF et de Terna, la CNDP désigne Bernard-Henri LORZENZI garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)

III. MISSIONS D'APPUI ET DE CONSEIL METHODOLOGIQUE

- **Projet REPONSES (SPPPI PACA) :** suite à la nouvelle sollicitation du SPPPI PACA, la CNDP désigne Garance GOJJARD garante en charge de la poursuite de la mission d'appui.
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO